

Communauté de Communes du Pays de Bourgueil

Le Lien



sommaire

Les budgets
Tourisme
Abattoir
Galipettes
La Zac
OPAH

...

Numéro 15
Edition de mars 2010
Tirée à 6 000 exemplaires



Directeur de publication :
Jacques Gaillard

Comité de rédaction :
Comité communication

Conception et impression :
37 de création - Bourgueil
Tél. 02 47 97 97 62



Contact :

8, rue de Fontenelle - BP 8
37140 Bourgueil
Tél. 02 47 97 26 50
Fax 02 47 97 26 59
ccpbourgueil@wanadoo.fr
www.paysdebourgueil.fr

La Communauté de Communes
du Pays de Bourgueil vous
accueille du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

II Peu de temps après son installation, le conseil communautaire a décidé de s'inscrire dans une démarche de projet de territoire. Afin de mener à bien cette réflexion il a été décidé de faire appel à un cabinet (Ouest Cités Conseils) spécialisé dans ce type de démarche. Ce travail exigeant et parfois contraignant s'est effectué au sein de plusieurs ateliers, composés d'élus représentant l'ensemble des communes du Pays de Bourgueil durant une partie de l'année 2009 et 2010.



Cette démarche s'est déroulée en trois phases :

- 1- Le diagnostic du territoire afin de repérer les attentes et les besoins ainsi que les forces et les faiblesses.
- 2- La stratégie, enjeux et orientations.
- 3- Le projet de territoire, préconisation et élaboration du programme d'actions.

Les orientations stratégiques qui ont été retenues par les élus se déclinent en quatre points :

- Assurer un développement économique qui encourage les très petites et moyennes entreprises, et profite mieux de la dynamique touristique en s'appuyant sur les ressources naturelles.
- Proposer un service social, sanitaire et culturel diversifié.
- Améliorer notre cadre de vie en harmonisant notre développement urbain et en valorisant les spécificités communales (Loire, vignes, forêt...).
- Optimiser notre organisation collective au service des habitants.

Actuellement nous sommes dans la dernière phase, c'est-à-dire la finalisation du projet de territoire. Il va se traduire en un programme d'actions à court, moyen et long terme qui va nécessiter d'une part, de poursuivre et d'approfondir notre réflexion communautaire et d'autre part, d'organiser et de faire évoluer nos compétences pour mettre en œuvre ce programme.

Cette évolution des compétences nous amènera à une nouvelle rédaction des statuts, accompagnée d'une analyse financière prospective : nos moyens financiers nous permettent-ils de réaliser les actions choisies ?

Le projet de territoire met en avant la volonté plus affirmée d'offrir à tous les habitants le même niveau de service quel que soit leur lieu de résidence, et de mutualiser autant que possible les moyens dans un souci d'économies d'échelle et de partage des moyens. Chaque commune bénéficie des mêmes avantages que les autres dans les domaines de compétences définis par les statuts. Notre principe de fonctionnement est la solidarité entre les Communes membres et la mutualisation.

II

Jacques GAILLARD



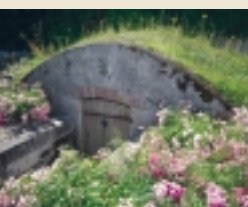
Jardin et abbaye de Bourgueil



Lavoir de Restigné



Les orants de Gizeux



Les glacières de Chouzé-sur-Loire



Puit de continvoir



Loge de vignes de Benais



Mairie d'Ingrandes-de-Touraine



L'église de La Chapelle-sur-Loire



Paysage de St Nicolas-de-Bourgueil

BUDGET GENDARMERIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses : 228 850,00 euros

Charges à caractère général	10 600,00
Charges de personnel et frais assimilés	4 500,00
Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 095,35
Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 691,00
Charges financières	100 963,65

Recettes : 228 850,00 euros

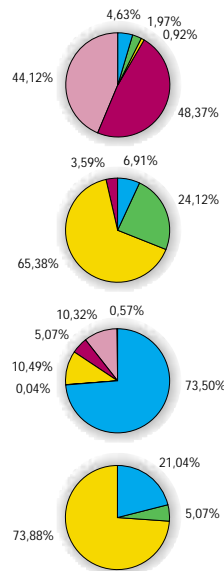
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	15 809,60
Opération d'ordre de transfert entre sections	55 191,00
Autres produits de gestion courante	149 630,40
Produits exceptionnels	8 219,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 525 976,70 euros

Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	386 607,12
Dépenses imprévues (investissement)	200,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	55 191,00
Opérations patrimoniales	26 678,58
Emprunts et dettes assimilées	54 300,00
Immobilisations corporelles	3 000,00

Recettes : 525 976,70 euros

Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 691,00
Opérations patrimoniales	26 678,58
Affectation du résultat	388 607,12



BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses : 240 034,00 euros

Dépenses imprévues (investissement)	33 910,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	21 500,00
Opération patrimoniales	4 638,13
Emprunts et dettes assimilées	165 631,00
Immobilisations corporelles	14 354,87

Recettes : 240 034,00 euros

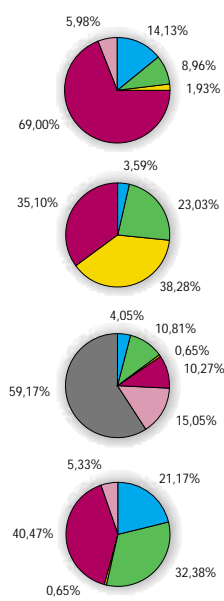
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	8 607,89
Opération d'ordre de transfert entre sections	55 291,34
Autres produits de gestion courante	91 877,00
Produits exceptionnels	84 257,77

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 511 551,03 euros

Dépenses imprévues (investissement)	20 720,81
Opération d'ordre de transfert entre sections	55 291,34
Opération patrimoniales	3 339,65
Emprunts et dettes assimilées	52 535,00
Immobilisations corporelles	77 000,00
Immobilisation en cours	302 664,23

Recettes : 511 551,03 euros

Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	108 315,38
Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 631,00
Opération patrimoniales	3 339,65
Subventions d'investissement reçues	207 000,00
Emprunts et dettes assimilées	27 265,00



BUDGET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses : 2 712 600,74 euros

Charges à caractère général	258 050,00
Charges de personnel et frais assimilés	334 780,00
Atténuations de produits	1 308 460,52
Dépenses imprévues (fonctionnement)	43 051,71
Virement à la section d'investissement	144 591,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	234 819,00
Autres charges de gestion courante	275 669,00
Charges financières	20 702,74
Charges exceptionnelles	92 476,77

Recettes : 2 712 600,74 euros

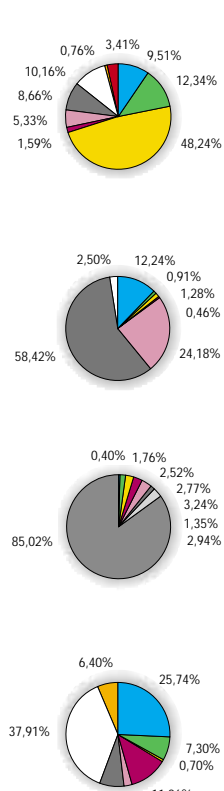
Charges à caractère général	332 075,74
Charges de personnel et frais assimilés	24 600,00
Atténuations de produits	34 952,00
Dépenses imprévues (fonctionnement)	12 515,00
Virement à la section d'investissement	655 948,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 584 692,00
Autres charges de gestion courante	67 818,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 1 980 339,88 euros

Dépenses imprévues (investissement)	7 958,80
Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 952,00
Opérations patrimoniales	49 893,08
Emprunts et dettes assimilées	54 785,00
Immobilisations incorporelles	64 250,00
Subventions d'équipement versées	26 710,00
Immobilisations corporelles	58 191,00
Immobilisations en cours	1 683 600,00

Recettes : 1 980 339,88 euros

Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	509 726,80
Virement de la section de fonctionnement	144 591,00
Produit de cessions	13 845,00
Opérations d'ordre de transfert entre section	234 819,00
Opérations patrimoniales	49 893,08
Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00
Subventions d'investissement reçues	750 785,00
Emprunts et dettes assimilées	126 680,00



La 1^{ère} Vice-Présidente

Attributions Tourisme - Communication Ténières



Christel COUSSEAU

Taxe de séjour

La période de perception de la taxe de séjour s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre. Une réunion d'informations avec les hébergeurs a eu lieu le vendredi 5 mars 2010. Lors de cette rencontre, une documentation leur a été remise, sur le mode d'emploi de la taxe de séjour, le tarif, le registre du locuteur, la déclaration de la taxe de séjour, ainsi que les délibérations de la Communauté de Communes. Un bilan sera effectué à la fin de la saison touristique. Les fonds qui seront récoltés vont permettre d'investir dans des projets touristiques renforçant ainsi l'attractivité de notre territoire.

Accueil des camping-cars

Les jetons pour les bornes sont désormais payants. Le coût s'élève à 1 €. Le Conseil communautaire a élu un régisseur dans chaque mairie concernée. Le groupe de travail étudie actuellement le mobilier à mettre en place : signalisation et bornes d'informations touristiques.



Randonnée équestre VTT

Après un travail de longue haleine réalisé par le groupe dédié à ce dossier depuis septembre 2008, les circuits Equestres/VTT devraient voir le jour au printemps 2010. En effet, le travail mené par le groupe composé d'élus, de la technicienne du Parc, de cavaliers et de VTTistes locaux, a permis d'aboutir à deux boucles ayant pour point de départ commun le Moulin Bleu, situé sur les hauteurs de Bourgueil, et pour la boucle 2 un point de départ supplémentaire sur Gizeux :

- Boucle 1 : «Bourgueil - Saint Nicolas - Les Loges - Bourgueil», d'une distance de 23 km.
 - Boucle 2 : «Bourgueil - Gizeux - Continvoir - Benais - Bourgueil», de 35 km. Cette dernière peut être scindée en deux boucles de plus petites distances.
- Dans un souci d'optimisation, la CCPB a décidé de les rendre communes aux deux disciplines (VTT et équestre), voire trois avec les pédestres, puisque les boucles empruntent, à de nombreuses reprises, les itinéraires pédestres déjà inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires et Petites Randonnées).

En parallèle, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les services du Conseil Général afin de finaliser le balisage et la communication à mettre en place pour ces circuits. Ces derniers seront matérialisés par des pictogrammes réglementaires de la Charte Officielle du Balisage principalement sur les supports naturels, tronc d'arbre, poteaux EDF ou Télécom et, en complément, sur des poteaux bois intégrés à l'environnement.

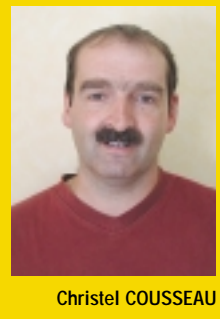
Les points de départ (Bourgueil et Gizeux) seront matérialisés par une borne de situation.

Il est également prévu la réalisation de dépliants en 5 000 exemplaires pour chaque boucle. Ce projet représente une dépense de 28 500 euros HT. La CCPB a déposé en début d'année 2010 des demandes de subvention auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire, de la Région Centre et du Député au titre de la réserve parlementaire.



Le 2^{ème} Vice-Président

Attributions Voirie Bâtiments publics et patrimoine immobilier Stade annexe du CES Ronsard Partie travaux des projets



Christel COUSSEAU

L'abattoir rouvre ses portes

L'abattoir de Bourgueil, dont l'activité avait cessé depuis le 31 décembre 2009, vient d'être repris par l'Association Des Utilisateurs de l'Abattoir de Bourgueil, présidée par Hervé LEFORT.

Une nouvelle équipe, composée de deux employés d'abattage et d'une secrétaire, est à votre disposition du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et le vendredi de 8h00 à 11h00.

Vous êtes particuliers ou professionnels, vous souhaitez faire abattre vos animaux n'hésitez pas à nous contacter au 02 47 95 68 17 ou par mail aduab37@orange.fr



La 4^{ème} Vice-Présidente

Attributions Enfance et jeunesse Action sociale



Stéphanie RIOCREUX

Galipettes : avancement des travaux

La construction du pôle petite enfance (multi accueil et Relais Assistantes Maternelles) se poursuit. Les difficultés rencontrées lors de l'épisode neigeux nous ont contraints à décaler le planning prévisionnel, ainsi la structure ouvrira ses portes dans le nouveau bâtiment en septembre 2010.



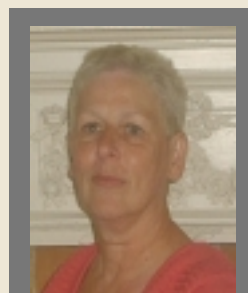
Action sociale

La CCPB en partenariat avec Mairie Conseils, a débuté en 2009 un diagnostic territorial de l'action sociale sur son territoire. Les conseil municipaux et les CCAS ont été intégrés à cette démarche tout comme l'ensemble des acteurs locaux qui ont été conviés à participer à des réunions thématiques depuis décembre dernier. Nous souhaitons remercier l'ensemble des personnes qui ont accepté de participer à ce projet pour la qualité des informations et des propositions qu'elles nous ont apporté. Cette démarche se poursuivra jusqu'en septembre 2010.



Nous lui sourions toujours en pensées...

A l'heure où nous bouclons ce numéro du Lien, nous apprenons le décès d'Elizabeth Camus. Femme courageuse et généreuse, Elizabeth Camus s'est totalement investie dans la vie municipale et intercommunale. Installée depuis quelques années à Continvoir, sa terre d'adoption, cette Alsacienne de caractère, responsable d'agence bancaire retraitée, a su imposer son style et faire partager ses convictions. Elue en mars 2008 à nos côtés, Elizabeth Camus s'est passionnée pour la cause publique. Malgré tout, elle a continué à se projeter dans les



Elizabeth CAMUS

dossiers, sachant qu'elle ne pourrait jusqu'au terme les accompagner. Femme précieuse, elle nous a donné une belle leçon de vie, d'humilité et de courage qui va nous permettre de nous accrocher pour continuer et faire aboutir ces projets. Elle nous laisse terriblement attristés mais heureux d'avoir eu le plaisir de la rencontrer et de travailler à ses côtés. A son époux, sa famille, son équipe, nous témoignons de toute notre sympathie et de notre soutien.

Les élus de la Communauté de Communes et le Personnel

Parlons-en !



Le 3^{ème} Vice-Président

Attributions Stratégie et développement économique

ZAC : un nouvel essor économique



Jean-Luc BARRE

Afin d'étoffer le tissu économique local existant et de favoriser l'implantation de nouvelles activités, les élus communautaires ont décidé de lancer une démarche de création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Cette procédure a une durée de 18 à 24 mois. Elle comporte trois phases :

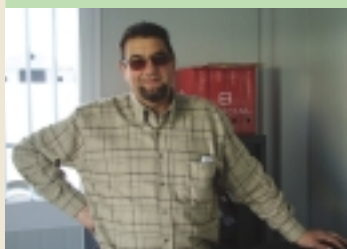
■ La première phase consiste à définir les grandes orientations d'aménagement et à élaborer une première « esquisse » financière de l'opération. En collaboration avec l'ADAC (Agence de Développement et d'Aide aux Collectivités), la Communauté de Communes a missionné le cabinet SIAM Centre pour travailler sur le périmètre d'étude.

Le conseil communautaire se prononcera lors de la séance de juin 2010.

■ La seconde phase, administrative, comprend la création proprement dite de la procédure ZAC. Ce travail est marqué par la concertation avec la population et doit aboutir à la création juridique de la ZAC.

■ La troisième phase est une phase de réalisation permettant d'aboutir à un projet opérationnel.

Cette opération offrira des possibilités de développement de notre territoire. La mise en place de ce projet permettra le maintien d'une offre diversifiée et la création de nouvelles activités ainsi que des emplois.



Une nouvelle entreprise sur le Parc d'Activités de Bourgueil

Depuis le 8 mars dernier, une nouvelle entreprise s'est installée sur le Parc d'Activités de La Petite Prairie.

La société LOCAT'M dirigée par M. MARCADIER, vous propose un large choix de location d'engins de travaux publics.

Ce projet d'installation a pu être concrétisé grâce au soutien de la CCPB, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 37 ainsi qu'une aide à la création d'entreprise par le biais du dispositif Touraine Chinonais Initiative.

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00.
Le samedi de 8h00
à 12h00.

Contact : 02 41 95 66 26.



Réhabilitation en cours d'une maison à Restigné. Elle sera ensuite mise en location. Les subventions couvrent 40% des travaux.

La 5^{ème} Vice-Présidente

Attributions

Habitat Aménagement de l'espace Cadre de vie et dévelop- pement durable



Elizabeth CAMUS

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Début : octobre 2009

Fin : octobre 2011

Depuis le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en octobre 2009, plus d'une centaine de propriétaires se sont renseignés auprès du PACT d'Indre et Loire. Il s'agit de propriétaires occupants, actifs ou retraités, de propriétaires bailleurs ou encore de propriétaires de logements vacants.

Leurs demandes portent notamment sur les travaux liés aux économies d'énergie (isolation, remplacement du mode de chauffage...), les mises aux normes d'assainissement autonome, les travaux d'adaptation au handicap.

Le PACT a pu jusqu'à présent apporter une réponse à une quarantaine d'entre eux, soit sous la forme d'une visite à domicile, soit sous la forme d'une demande de subvention.

Ainsi,

■ 15 diagnostics thermiques ont été réalisés. Le but est de conseiller les propriétaires sur les améliorations possibles en matière d'isolation, de chauffage ou de ventilation et de leur indiquer les travaux à entreprendre en priorité. Des informations sur la réglementation en matière de crédit d'impôt ou d'éco-prêt à 0% leur sont également fournies.

■ 10 visites conseil ont été faites chez des personnes âgées pour les guider dans leurs travaux d'aménagement. Très souvent, il s'agit de modifier la salle de bains afin de remplacer la baignoire par une douche adaptée.

■ 15 visites ont également été réalisées sur des immeubles vacants pour lequel le propriétaire se pose la question de

sa réhabilitation. Dans le cadre de l'OPAH, un dispositif de subventions majorées est mis en place si le logement est ensuite destiné à la location et loué suivant un loyer plafonné.

A ce jour :

■ 15 propriétaires occupants ont déposé, avec l'aide du PACT, une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Conseil Général ou de leur caisse de retraite pour le financement de leurs travaux (mise aux normes de l'assainissement, remplacement des menuiseries extérieures, isolation des combles, création d'un chauffage, adaptation de la salle de bains...). Les subventions couvrent en moyenne 40% des travaux.

■ La CCPB attribue une aide financière complémentaire pour les travaux d'isolation et de création de chauffage à énergie renouvelable. Ce qui a permis à 3 d'entre eux d'en bénéficier. Ces critères ont été définis lors de la signature de la convention avec le PACT d'Indre-et-Loire.

■ 2 propriétaires bailleurs ont pour l'instant bénéficié des subventions majorées de l'OPAH pour la réhabilitation de logements vacants nécessitant une remise aux normes complète. Dans ce cadre, des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes sont attribuées.

Pour tout renseignement :

■ Permanence du PACT tous les mardis de 9h30 à 11h30 à la CCPB, 8 rue de Fontenelle à Bourgueil.

■ Agence du PACT à Chinon, 2 rue du Faubourg St Jacques Tél. 02 47 98 33 44.

